



Plateforme collaborative FNADAC #1: L'implication des services culturels dans les temps scolaires et péri-scolaires à partir du 11 mai - quelles commandes et quelles réponses y apporter?

Invitée : Rozenn Merrien / *Directrice enfance jeunesse à Saint Denis (93) - Présidente de l'ANDEV*

Le contexte et les dispositifs

Selon les collectivités, différents dispositifs sont activés pour accueillir les enfants qui ne seront pas en temps scolaire, compte-tenu du protocole sanitaire mis en place dans les écoles pour la rentrée du 11 Mai 2020.

Le Protocole sanitaire de rentrée est très lourd, y compris pour les activités spécifiques : chacun doit avoir son matériel, 5 ou 6 m de distance pour toute activité... Il empêche de mettre en place certaines activités. La définition des publics prioritaires pour la réouverture des écoles n'est connue que depuis deux jours.

Dès le début de la crise, les services de l'Education ont dû :

- Poursuivre l'accueil des enfants des soignants,
- Cibler les urgences sociales par rapport aux familles en difficultés,
- Se mobiliser sur la continuité éducative, y compris à distance,
- Accompagner psychologiquement des familles,

Il y a eu une phase d'absorption des problèmes, tels que les inégalités sociales favorisant le décrochage de certains élèves, les angoisses des personnels et des familles, les dates de rentrées qui diffèrent d'un niveau à l'autre, d'une collectivité à l'autre...

Il a fallu construire un cadre de sécurité pour accueillir les enfants et rassurer les familles avec des informations souvent changeantes et très tardives. Cela demande beaucoup d'adaptation, et d'agilité dans nos organisations.

Il n'y a, à ce jour, aucune vision claire sur le fait de reprendre des activités culturelles dans les écoles.

Le dispositif 2C2S (Culture, Civisme, Santé, Sport)

Les enfants peuvent être accueillis dans 4 cadres différents : en classe, en étude, en enseignement à distance, en 2C2S.



Ce dernier temps, 2C2S, est un temps parallèle au temps scolaire. Il est censé être complémentaire à la reprise de l'école. A la demande de l'éducation nationale, les collectivités sont sollicitées pour accueillir les enfants sur des journées entières (les enfants fréquenteront l'école 2 jours/semaine et 2 jours/en accueil journée).

Il faut prévoir un adulte référent pour l'accueil, qui n'est pas un enseignant. Les collectivités locales mobilisent le personnel périscolaire en personnel complémentaire. Ces activités peuvent-elles se faire avec personnel du personnel en interne ou avec des intermittents ?

La majorité des communes ne met pas encore en place le protocole 2S2C. Certaines collectivités souhaiteraient plutôt travailler sur un élargissement de l'accueil vers des publics en difficulté.

Le 2C2S n'a actuellement aucun cadre juridique : ce n'est pas l'école, ni un ALSH. Quel est le statut juridique de ce temps ? Quelles sont les responsabilités de chacun ? Quel serait le personnel encadrant ?

Des incertitudes et des manques

Les locaux : Compte-tenu des faibles effectifs requis pour l'accueil des groupes, et des contraintes spatiales, des locaux complémentaires sont nécessaires et situés à proximité des écoles. Mais bien souvent, ces locaux n'existent pas. Certaines collectivités réquisitionnent tous les équipements culturels et sportifs pour accueillir les enfants dans le temps en parallèle de la classe.

Le nombre d'enfants à accueillir : Aucune visibilité au-delà de 15 jours, le nombre d'enfants est incertains, et fluctuant,

Les normes d'encadrement : L'encadrement prévoit des normes : 1 adulte pour 8 maternels / 1 adulte pour 12 élémentaires – Il faut prévoir un binôme d'encadrement avec un animateur et un intervenant culture ou sport.

La formation des personnels : Comment organiser une journée complète d'accueil des enfants, avec un rythme de journée, la prise de repas, le protocole sanitaire à faire respecter ? Les encadrants doivent préparer des Bacs de contenus jeux sans orientations précises.

Des incompréhensions : comment expliquer que l'on ferme des conservatoires mais que l'on ré-ouvre des écoles ?

Des incertitudes sur la volonté de la collectivité : la difficulté à construire des réponses avec les élus, dans une période intermédiaire en matière électorale. Dès la prise de fonction, il faudra retravailler les priorités des élus entre les urgences actuelles, l'été et la rentrée de septembre.

Ce sont les Directions qui doivent énoncer les priorités pour structurer l'action en cette période de reprise des activités.



Revisiter les projets culturels, se ré-inventer : Dans un contexte où le retour en classe est motivé par la reprise du travail par les parents, l'objectif des interventions est la diversité des propositions pour enrichir, adapter les projets cultures et « ré-alimenter » les enfants chamboulés par une période de 2 mois de confinement.

Les problématiques soulevées

1/ - Les différences et/ou antinomies entre animation culturelle et un projet d'EAC ?

Quel positionnement prendre : poursuivre le projet d'EAC tel qu'il était prévu initialement (si cela est possible, notamment dans certaines disciplines), ou reprendre une réflexion avec les Cies pour travailler sur des tutos pour que les écoles pourraient travailler avec les enfants ?

Quel est le positionnement des **IEN** : certains sont favorables à un projet d'animation culturelle, mais pas à la poursuite d'un projet d'EAC car l'EN ne souhaite pas injecter des projets culturels sans préparation.

Pour l'ANDEV, le protocole empêche certaines activités spécifiques (musique, l'échange de matériel, ...). Par contre, il faut éviter l'opposition entre animation et activité culturelle pour trouver des solutions et construire des propositions bénéfiques pour les enfants.

La reprise est sous-tendue à la reprise des activités professionnelles des parents. Il faut ré-inventer nos modes d'interventions durant cette période.

2/ Le soutien aux artistes impliqués dans des projets artistiques peut être travaillé

par les collectivités avec les DRAC pour soutenir les artistes inscrits dans des PTEAC. Mais cela ne concerne-t-il que les collectivités qui ont signé des convention PEAC ? Qu'en est-il des autres collectivités et projets d'EAC ?

Certaines collectivités créent un Fonds d'aide permanence artistique sur accueil des artistes.

Un autre moyen d'amortir les difficultés économiques pour certains artistes, peut-être de proposer des activités culturelles durant l'été pour ré-alimenter les enfants qui ont été chamboulés par ces 2 mois de confinement et permettre aux artistes de retrouver une activité artistique.

3/ Les questions de management et de personnel

Les DACs doivent gérer l'angoisse des agents au moment de la reprise. A partir du 11 mai, il n'y a plus ASA, les agents qui ne peuvent pas prendre leur poste doivent être soit en arrêts maladies ou congés, soit en arrêts maladies pour gardes d'enfants. Quelle sera l'évolution du nombre d'autorisations d'absence des agents après le 11 Mai ?

Comment motiver et mobiliser les agents des services culturels sur des interventions d'animation ? Sur une courte période et à une situation exceptionnelle, le positionnement peut être celui de se positionner dans une logique de solidarité avec les collègues des autres services, pour que tous les services contribuent à la gestion de la crise dans une logique de service public.



Les DACs peuvent mettre en avant les avantages liés au statut de la FPT qui assure les rémunérations aux agents, ce qui est une garantie à prendre en compte dans le contexte de crise actuel.

Comment remobiliser des équipes très démotivés, car elles ont été considérées comme des secteurs non prioritaires pendant la crise ? Le contexte sanitaire a bouleversé les priorités et génère de fortes angoisses pour ceux qui accueillent le public, et peuvent mettre en difficultés des agents par rapport à la maîtrise des outils numériques qui ont pris une importance primordiale dans cette période.

4/ Les interventions des IMS : Comment définir les interventions des IMS dans ce contexte d'accueil des enfants en parallèle de la classe.

Quel positionnement prendre par rapport aux interventions des IMS dans le temps parallèle à la classe : doivent ils poursuivre leurs interventions en distanciel, ou en classe ?

Certaines collectivités mobilisent les DUMISTES sur la base du volontariat dans une logique de solidarité dans une période exceptionnelle, tout en préservant le statut de la FPT.

Pour une intervention des DUMISTES dans ce temps d'accueil en dehors de la présence des enseignants, il est nécessaire d'avoir le positionnement de l'IEN.

Comment mobiliser les équipes des conservatoires ? Des collectivités font appel au volontariat sur la base de la solidarité : des collectivités parlent de solidarité mais pas de missions vis à vis des enfants et des familles à qui on doit un service. C'est une demande d'interventions exceptionnelles, le temps de repartir sur de nouvelles bases et de redéfinir nos priorités professionnelles. Le clivage concernant l'intervention dans les temps péri-scolaires ont été abordés lors de la réforme des temps scolaires.

5/ La question budgétaire

Des collectivités chiffrent le coût de l'accueil d'un enfant avec un sur-encadrement à 1 000€/enfant.

Les DACs défendent le fait de payer les artistes engagés sur les projets et les coûts plateau, même si le projet n'aura pas lieu.

Il faut avoir une vigilance et un débat sur l'éventuelle ré-orientation des budgets de la Culture sur d'autres priorités en sortie de crise. Il est nécessaire de mobiliser les DGS par rapport à la gestion des budgets des collectivités pour que la Culture ne soit pas une variable d'ajustement des dépenses supplémentaires que la crise a générées.

6/ Les perspectives pour la période de l'été : colonies éducatives ? écoles ouvertes ? Animations culturelles ?

Les problématiques QPV où, dans des communes où 50 % des habitants vivent en quartiers prioritaires, posent la question de l'été prochain de manière cruciale. La question de l'accompagnement des enfants et des vacances scolaires génère une pression importante.



Certaines communes envisagent de créer des « Ecoles ouvertes » pendant l'été avec des interventions d'EAC, pour proposer aux enfants et aux familles qui partiront peu en vacances des projets culturels, avec les artistes qui auraient dû intervenir dans des projets d'EAC.

Pour certaines collectivités, la priorité est donnée aux enfants en décrochage scolaire. L'objectif est de transformer ou de construire un dispositif ludo-artistique pour raccrocher les élèves en rupture. Cela s'inscrit dans une logique de solidarité par rapport aux familles en difficultés, et aux enfants qui ont vécu deux mois de confinement. Cela peut s'organiser sur la base du volontariat des agents pour poursuivre les manifestations de solidarité qui se sont mises en place pendant la crise.

Pour Rozenn Merrien, l'organisation de colonies ou d'école ouverte n'est pas encore défini dans beaucoup de collectivités, mais il va falloir imaginer des collaborations sport- culture- éducation- scolarité avec des propositions estivales qui se réinventeraient au regard du contexte sanitaire : travail sur des petits groupes dans les lieux d'accueil. Cela posera la question des ressources humaines. Recentre-t-on les acteurs culturels sur ce type d'interventions ?

L'enjeu est d'imaginer de nouvelles propositions culturelles dans les colos, les ALSH ou dans les territoires où il y aura beaucoup moins de départs en vacances. Dans certaines collectivités, le climat est délétère et s'aggrave, ce qui conduit à se pencher sérieusement sur la question de l'été.

Certains souhaitent reporter sur la période estivale les interventions des artistes en mobilisant du personnel municipal, sur la base du volontariat ou par réquisition sachant que nous ne connaissons pas actuellement quel sera le contexte sanitaire à cette période, et que cela génèrera des coûts importants d'encadrements.

7/ Les relations institutionnelles avec le Ministère EN

Les relations Etat/Collectivités sont très centralisées, y-compris vis-à-vis des personnels de l'éducation nationale., mais il existe 2 niveaux de dialogue :

- Au niveau national, le dialogue se fait via l'association des élus et l'ANDEV pour faire peser le poids des collectivités locales notamment sur les questions de faisabilité pour celles-ci dans la mise en œuvre des mesures annoncées. Par exemple, des élus IDF ont fait paraître une tribune pour différer la rentrée au mois de septembre, et faire valoir que les collectivités locales ne doivent pas être un système de défausse de la part de l'État.
- Au niveau local : Actuellement, il n'y a aucune base pour travailler conjointement. Tout le local est dans l'incertitude en ce qui concerne le nombre de groupes d'enfants, les enfants prioritaires, la mise en place du protocole sanitaire,

Selon les régions, les associations membres de la FNADAC développent des relations avec la DRAC pour définir des priorités, en particulier, concernant le soutien aux artistes inscrits dans des projets EAC.

Quels sont les enjeux prioritaires à définir avec les élus ?

Sur quel enjeu majeur se mobiliser : la gestion des périodes à venir avec chacune sa spécificité : La gestion des urgences et de la période de crise, la préparation de l'été ou de la rentrée de septembre ? Certaines collectivités souhaitent se centrer sur des publics ou des personnes prioritaires en fonction des caractéristiques de chaque territoire : Des familles en difficultés, des familles mono-parentales, des élèves en risque de décrochage ?

La diversité des situations des territoires conduit à des orientations différentes, qui demandent toutes une grande adaptation, une grande agilité dans les organisations, une forte mobilisation des personnels, et un débat sur les priorités avec les élus.

Des ressources potentielles

- Conservatoires de France va éditer un protocole sur l'enseignement artistique
- DRAC IDF édite un guide sur EAC / intervention dans l'espace public.
- La Tribune de l'AMF

Les relations ANDEV /FNADAC :

La vie des réseaux est très active, et très dense, car la situation est extrêmement mouvante. Nous avons besoin de relations pour rompre le sentiment d'isolement, et pour mettre en commun nos pratiques et nos outils.

L'ANDEV, la FNADAC en lien avec le MCC projette l'organisation d'une journée autour de la question de l'égalité Femmes/Hommes, au printemps 2012 ;

Il est convenu d'organiser une nouvelle visio début juin avec l'ANDEV pour faire le point sur la rentrée, et évoquer les enjeux pour l'été prochain, et une participation de la FNADAC à une rencontre de l'ANDEV.